

1

Organisation

Pertinent	Non pertinent	Nr.	Mesure	Fait
		1	Désigner un responsable de la sécurité avec pouvoir directionnel (cf. cadre manifestation)	
		2	Définir un responsable sécurité par domaine (cf. cadre manifestation - champ de sécurité)	
		3	Préparer un cahier des charges en fonction de la sécurité pour tous les secteurs	
		4	Désigner un suppléant du responsable de la sécurité (cf. cadre manifestation)	
		5	Nommer un suppléant du responsable sécurité des champs de sécurité (cf. cadre manifestation - champs de sécurité)	
		6	Vérifier les procédures d'autorisation avec les autorités	
		7	Régler la procédure de double signature pour viser les factures	
		8	Fixer le processus budgétaire dans le cahier des charges du chef des finances	
		9	Débloquer les crédits généraux, notamment les crédits ultérieurs uniquement par le CO général	
		10	Se conformer au principe de la double vérification pour les appels d'offres, la facturation et le règlement des factures	
		11	Faire appel à des réviseurs des comptes qualifiés	
		12	Gérer une liste d'affaires en suspens (avec mandat, date, horaire et compétences)	
		13	Mettre régulièrement à jour la listes des affaires en suspens	
		14	Contrôler l'avancée des travaux par le président du CO (avec le suppléant)	
		15	Attribuer à un membre du CO dans le cahier des charges les explications sur les assurances	
		16	Parler de la couverture d'assurance avec une agent d'assurance	
		17	Intégrer un représentant de l'association cantonale dans le CO local	